



Fiche NRC

ORGANOPHOSPHORES

> Rappel des définitions

- **Composés organiques utilisés comme** : gaz de combat, arme chimique, médicament ou encore pesticides. Ils se présentent sous forme gazeuse ou liquide pouvant être très persistant.

> Exposition

- Manifestations cliniques pouvant survenir après exposition par voie inhalée à des vapeurs ou aérosols, par voie digestive ou par voie cutanée. La cinétique d'apparition dépend de l'agent, de la voie et de la dose d'exposition.

> Clinique

- Neurotoxiques, les organophosphorés perturbent le système nerveux en se fixant sur le groupement estérasique de la cholinestérase et en bloque la transmission cholinergique. : ce sont des Inhibiteurs des cholinestérases. Il en résulte une accumulation d'acétylcholine au niveau des synapses du système nerveux.
 - **Signes muscariniques** :_myosis, bradycardie, hypersécrétion salivaire, et bronchique, sueurs profuses, toux, bronchoconstriction, larmoiement ;
 - **Signes nicotiniques** : tachycardie, hypertension artérielle, fasciculations musculaires, tremblements, paralysie musculaire ;
 - **Signes centraux** : somnolence, convulsions, coma, dépression respiratoire ;
 - **Action sur le système gabaergique** : convulsions qui se répètent pouvant évoluer en état de mal épileptique.

DÈS SUSPICION = TOXIDROME + EXPOSITION

1. Protéger

- > **Sur site et avant décontamination approfondie** : porter un APR équipé d'une cartouche filtrante à large spectre, une tenue de protection air perméable ou air imperméable, des gants en butyle et des surbottes imperméables aux toxiques chimiques ;
- > **Dans la structure hospitalière et une fois décontaminées** : Les victimes ne présentent pas de risque de transfert de contamination en dehors du cas des plaies non décontaminées et recouvertes de pansement occlusif.

2. Prélever et démarrer la prise en charge au plus tôt

- > Le réseau national des laboratoires Biotox-Piratox-Piratome sera mis en alerte et les prélèvements dirigés vers les laboratoires désignés en fonction de la décision de l'ARS et de la CNC ;
- > Les quelques marqueurs permettant de confirmer l'exposition à ce toxique ne sont analysés que par un nombre limité de laboratoire appartenant au Réseau National des Laboratoires Biotox, Piratox, Piratome (RNLB2P) ;

- > La prise en charge repose sur une **approche clinique contextualisée** en fonction de la gravité du tableau clinique et de la nature du toxique. Nécessité de la mise en œuvre immédiate du traitement antidotique dont l'efficacité dépend du temps et de la dose. **Des dotations spécifiques peuvent être engagées à la demande de l'ARS.**

3. Faire appel à l'expertise

- > Le centre antipoison et de toxicovigilance (ligne 7J/7 – 24h/24 ;
- > La régulation du SAMU doit être informée afin de mobiliser les éventuels moyens spécifiques projetables (postes sanitaires mobiles, moyens de détection ou contre-mesures médicales), ainsi que pour anticiper le cas échéant la régulation d'un afflux de victimes et d'impliqués.

4. Alerter

Toute suspicion d'une intoxication aux organophosphorés doit être signalée sans délai à l'ARS ainsi qu'à la cellule nationale de conseil (CNC – joignable 24h/24 au 01 45 64 46 74) assuré par le centre opérationnel de gestion interministérielle des crises du ministère de l'intérieur (COGIC) et du réseau national des laboratoires Biotox – Piratox – Piratome (RNLB2P).

SI INTOXICATION AUX ORGANOPHOSPHORES

EXTRACTION
Décontamination d'urgence (Déshabillage avant tout et décontamination)

TRIAGE et PRELEVEMENTS

- Dosage de de la Butyrylcholinestérase (BChE).
- Dosage Acétylcholinestérase (ACHE) des globules rouges.

Formes modérées

Formes modérées à sévères

Résultats

ASSISTANCE RESPIRATOIRE : OXYGENATION

Symptômes : Hypersécrétion salivaire, nasale, bronchique, convulsion, défécations et miction involontaires

ASSISTANCE RESPIRATOIRE OXYGENATION OU INTUBATION ET VENTILATION MECANIQUE

Symptômes : Myosis, fasciculations diffuses, convulsions, détresse, respiratoire, coma, arrêt respiratoire

SYNDROME MUSCARINIQUE : ATROPINE

	Adulte	Enfant
Dose de charge	2 mg en IV lente soit 1 ml toutes les 5 à 10 minutes	0,05 à 0,1 mg/kg en IV lente, toutes les 5 à 10 minutes.
Dose d'entretien	1,5 à 6 mg/h	0,05 mg/kg/h

Aggravation

Aggravation

Crises convulsives : BZD

	Adulte	Enfant
Dose de charge	Diazepam : 0,1 à 0,2 mg/kg en IV lente ou 10 mg en IM Clonazepam : 1 à 3 mg ou midazolam : 5 à 10 mg en IV lente	Diazepam : 0,1 à 0,2 mg/kg en IV lente ou 0,2 à 0,4 mg/kg en intrarectale Clonazepam 0,015 à 0,03 mg/kg ou midazolam 0,1 à 0,2 mg/kg
Dose d'entretien	Clonazepam 0,1 à 0,5 mg/h ou midazolam 5 à 10 mg/h	Clonazepam 0,005 à 0,01 mg/kg/h ou midazolam 0,1 à 0,2 mg/kg/h

Syndrome muscarinique et nicotinique : Contraction (méthylsulfate de pralidoxime)

	Adulte	Enfant
Dose de charge	de 1g à 2g en IV en 15 minutes	20 à 40 mg/kg IV en 15 minutes
Dose d'entretien	5 à 8 mg/kg/h ou 200 à 400 mg	10 mg/kg/h. À ajuster selon la clinique

Aggravation

TRANSPORT MÉDICALISÉ : ORIENTATION SELON GRAVITÉ ET TRAITEMENTS (ESRR C OU A DEFAUT ES 1^{ERE} LIGNE ORSAN NRC)



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL
DE LA SANTÉ
ET DES SOLIDARITÉS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de la Santé**